ONZIEME ANNEE — N° 414 — On s'abonne au Bureau du Journal; 17, RUE DE L'ANNONCIATION à PARIS (16e Arr.) et dans les Bureaux de Poste — SAMEDI 17 MARS 1917

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste
TÉLÉPHONE: PASSY 46-11
ANNONCES
Agence MURATET & Cie
12, Rue d'Houteville
Tél. : BERGÈRE 43-91

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an ils partent du 1er de chaque mois.
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

IL FAUT ORGANISER L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

La Propagande Sacrée

Entre les manifestations que la guerre a provoquées, la plus consolante, la plus heureusement significative de l'avenir m'a semblé celle qui réunissait la semaine dernière à la Sorbonne des représentants de la pensée française sous tous ses aspects. Contre la sournoise propagande ennemie qui, plus que jamais, s'efforce de désagréger le bloc des volontés françaises et qui a, chez nous, des complices plus ou moins inconscients, un appel avait retenti : *Toute la France debout pour la victoire du Droit.*

Tous ceux que cet appel avait assemblés et qui en ont fait leur devise venaient proclamer nettement, hautement, leur foi et leur union. Devant le président de la République, le président du Sénat, le président du Conseil des Ministres et les membres du gouvernement, devant cinq mille assistants parmi lesquels des soldats blessés en grand nombre, un ministre délégué du gouvernement et 18 délégués des grandes associations françaises ont lu d'énergiques déclarations.

Toutes affirmaient la nécessité pour la France, pour l'humanité de soutenir la guerre jusqu'à la défaite de l'Allemagne. « Il nous faut une décision militaire » a dit le président de la manifestation, M. Paul Deschanel; et tous les autres orateurs ont affirmé la même nécessité et montré, par leurs paroles, que la France entière saurait vouloir et attendre la victoire de ses armes. « Après trente mois de la plus terrible guerre, a dit encore M. Deschanel, la France est une comme au premier jour. Le crime allemand a fait ce miracle. Tous les Français n'ont qu'une pensée: chasser l'ennemi ».

Le miracle éclatait à tous les yeux précisément ce jour-là pour la première fois peut-être d'une manière aussi frappante. La séance fut comme une abdication solennelle de tous les antagonismes. Chacun des représentants de tout ce qui naguère divisait la France, tout en confessant ses croyances et ses principes, renonçait à ce que M. Maurice Barrès, au nom de la Ligue des Patriotes a appelé « nos haines fratricides de guerre civile ».

Monseigneur Baudrillart, dans un appel aux catholiques, vibrant comme une fanfare de bataille, les a invités à continuer « dociles à la voix de leurs évêques et s'inspirant de leur conduite, à se serrer autour du gouvernement qui a l'honneur de tenir le drapeau de la patrie. » M. Andrée Weiss, au nom des descendants « de ces fiers huguenots qui, bien avant la revolution, avaient proclamé le droit des peuples à la liberté » les a déclarés « prêts à tous les sacrifices pour obtenir la victoire totale qui seule affranchira l'humanité. » M. Sylvain Lévi : « La France émancipatrice est une fois de plus le champion du droit. Ses enfants de confession juive la serviront sans défaillance, jusqu'à la victoire ». Par la voix de l'Iman Katrandji, les musulmans se sont fait entendre : « Attachés à leur foi, ils combattent aux côtés de ceux qui ont toujours défendue. » L'empereur du maroc, les musulmans de l'Afrique occidentale, d'Indo-Chine, de Madagascar, avaient envoyés de semblables messages.

Après ce chœur patriotique, la Libre-pensée a eu pour héraults MM. Ferdinand Buisson et Dessoye. La *Ligue des Droits de l'Homme* a dit le premier: « défend ce qu'elle a toujours défendu, l'intégrité du sol, l'inviolabilité de la conscience nationale, l'indépendance des nations opprimées. Elle soutient contre les prétentions d'un Etat à devenir le maître du monde, le droit du monde à n'avoir plus de maître ». Et le second : « La Ligue de l'Enseignement proclame bien haut qu'il faut combattre encore, souffrir au besoin, jusqu'à ce que l'Allemagne dont le crime pèse sur le monde, soit mise dans l'impossibilité de nuire. »

M. Beylière, maire de Verdun, au nom des assiégés de sa ville, a dit leur espérance. Au nom des malheureux habitants de nos régions envahis. M. Defontaine, député de Maubeuge, a dit leur volonté : « d'attendre sans murmurer, le moment de la délivrance par les régiments français achevant la poursuite de l'ennemi. »

L'union sacrée des femmes françaises était représentée par Mme Jules Siegfried, qui apportait la déclaration que l'on lira plus loin — des grandes associations féminines dont principalement le *Conseil national des Femmes*, la *Ligue Patriotique des Françaises* et les trois sociétés de *La Croix Rouge*.

M. Louis Barthou a fait entendre l'appel des morts et de leurs familles: « Ceux qui sont tombés pour la France ont le droit de parler à la France. » Ils lui disent d'être patiente... que seule la paix du droit pour la victoire peut satisfaire son honneur. Ils lui disent surtout, eux qui furent des frères dans l'âpre bataille et qui sont des frères dans la mort, de rester unie non seulement pour vaincre, mais la paix signée pour panser les plaies de la guerre. »

M. le bâtonnier Henri Robert, parlant au nom du groupement des professions libérales, a rappelé que « la volonté de vaincre, c'est la volonté de vivre ».

M. Mithouard, président du Conseil municipal de Paris : « Paris toujours prêt » ; M. Jules Develle pour les Associations agricoles, c'est-à-dire pour une moitié de la population française « qui est et veut rester sur la brèche » ; M. David-Mennet pour la Fédération des associations commerciales, industrielles et agricoles qui « adhère sans réserve à l'appel de la France » ; M. Léopold Mabilleau pour les œuvres sociales « qui veulent améliorer le sort de l'homme non seulement par le mieux être et l'assainissement du milieu où il végète, mais encore et surtout pour la dignité morale qui est la vraie marge de l'humanité » ont complété cette sorte de serment de la France à la Victoire Française.

Ce serment multiple, si divers, et si un le garde des sceaux, M. Viviani, ministre de la Justice; de l'Instruction publique et des Beaux-Arts l'a, pour finir magnifiquement résumé dans la déclaration du gouvernement dont nous citerons la conclusion :

« Après trente mois de guerre, la France est indomptable et résolue... Contre le militarisme prussien qui a déchaîné la guerre, afin que les fils de nos fils puissent vivre libres sous le soleil, pour le droit, avec les Alliés, la France est debout. Elevons nous plus haut, à mesure que s'élève le destin de la Patrie.

Au revoir, missionnaires de la France. Retrouvons-nous dans les chemins de la Propagande sacrée, et demain, comme hier, face au devoir et au combat. »

J. M.

Voici la profession de foi lue par Mme Jules Siegfried :

DECLARATION DES FEMMES FRANÇAISES A LA MANIFESTATION NATIONALE DU 7 MARS

Femmes de notre terre et de notre race, nous consentons à tous les sacrifices qui nous sont demandés.

Par le don que nous faisons sans faiblir de ceux qui nous sont plus chers que nous-mêmes, nous voulons être pour tous des semeuses de courage.

Malgré nos larmes, nos angoisses, les vides affreux de nos cœurs, nous tenons à aller au travail comme les soldats au feu, sans nulle défaillance.

Aux champs, à l'usine, au chevet des blessés et partout où leur concours sera utile à la défense nationale, les femmes persévéreront dans leur effort jusqu'à la victoire finale.

Fières de sentir que nos chers défenseurs comptent sur notre force d'âme comme sur notre travail, nous voulons, dans cette terrible tourmente, être leurs véritables compagnes.

Nous puisons notre force de résistance dans la conviction que la France n'a pas voulu ce barbare conflit et que, d'accord avec nos alliés, elle combat pour le triomphe du droit, de la justice et pour assurer la paix du monde.

Si nos cœurs aspirent à la paix, nos consciences nous la défendent aujourd'hui.

⁂

Nos lectrices qui désirent connaître intégralement toutes les déclarations, les trouveront, si elles ne l'ont déjà fait, dans le numéro du journal *Le Temps*, du 8 mars (5, rue des Italiens, Paris).

LES DISPARUS

MADAME FERDINAND DREYFUS

Nous apprenons bien tardivement la mort de Madame Ferdinand Dreyfus, veuve du sénateur, qui fut l'assidue collaboratrice de son mari dans toutes ses œuvres sociales et philanthropiques. Ancienne présidente du Comité des Dames de la Ligue de l'Enseignement, elle soutint aussi l'effort de la femme et lutta pour l'amélioration de son sort.

C'est avec le plus vif regret que nous saluons le souvenir de cette personnalité, d'une si active bonté.

Courrier des Lecteurs

Mlle Henriette B., 22, rue de Naples. — Votre avis nous est parvenu trop tard, les bandes étaient déjà imprimées. Nous pourrons faire votre changement d'adresse lorsque vous serez fixée. Demandez qu'on vous fasse suivre le journal en attendant.

L'AVENIR DE LA FEMME DANS L'INDUSTRIE
et sa Préparation Technique

I. *Place de la Femme dans l'Industrie*

« La vie économique de la France prendra, après la guerre, un essor sans égal. » L'Union sacrée s'est faite sur ce thème patriotique qui a su rallier toutes les opinions. Et chacun entrevoit un âge d'or de production intense, mettant la nation française au premier rang des puissances mondiales. Tous, nous la souhaitons, cette ère où un travail fécond créera des richesses inestimables, et tous nous voulons, pour qu'elle voie le jour, faire atteindre leur maximum aux énergies nationales.

Or, et c'est maintenant là un truisme, l'industrie prospèrera si deux éléments lui sont fournis : des techniciens qui conçoivent, et des ouvriers *instruits rationnellement* qui exécutent. Plus l'industrie se développera, plus cette armée de travailleurs devra être considérable.

Hélas ! dans notre cohorte industrielle, chaque jour fait d'affreux ravages. Et le jeune savant créateur, et l'ouvrier réalisateur dorment leur dernier sommeil là-bas dans les charniers.

Des jeunes viendront qui prendront leur place? Non? Les jeunes sont juste assez nombreux pour remplacer ceux qui disparaissent normalement. Mais qui comblera les vides faits par le canon ?

Déjà, avant la guerre, les travailleurs français, dans bien des cas, ne remplissaient pas les cadres; dans certaines professions pullulaient les étrangers; et quels étrangers ? Presque toujours des Allemands; nos nationaux au contraire, ne sortaient guère de France. Dans la photogravure, la gravure sur bois, la gravure sur cuivre, le dessin lithographique, la chimie, de 25 à 40 % des ouvriers n'étaient pas Français. Et l'habile naturalisation des produits d'outre-Rhin? Peut-on dire que la presque totalité des planches de sciences naturelles et des ouvrages cartographiques employés dans nos écoles étaient édités en Allemagne? On vient seulement de s'apercevoir qu'il n'est pas besoin d'aller aussi loin pour trouver des dessins et des cartes, unissant à la clarté et à la justesse scientifique, un cachet d'art. Tant d'autres exemples sont connus, et tant d'autres pourraient être cités ; il vaut mieux passer.

Cette constatation aggrave donc le mal : il faut remplacer les malheureux disparus; il faut remplacer les Allemands dont nous ne voulons plus.

Femmes Françaises, n'êtes-vous pas là?

⁂

De plus en plus, la femme a besoin de sortir du foyer pour gagner sa vie et celle de sa famille ; est-ce un bien, est-ce un mal? Faut-il s'en réjouir ou le déplorer? La question n'est pas là; c'est un fait, il suffit de l'enregistrer. La vie économique du pays exige plus de main-d'œuvre: autre fait. Nous sommes en présence de deux courants sociaux convergents; la conséquence s'impose d'elle-même : la femme doit prendre place dans la grande industrie, et nous avons le devoir de rechercher dès maintenant, à quelles conditions elle y rendra le maximum de services.

Je dis dans la grande industrie. On a coutume, en effet, d'envisager une industrie féminine : tout ce qui regarde la mode est considéré comme étant le domaine de la femme. A côté, l'industrie, proprement dite, appartient à l'homme. Non pas que la femme n'y ait pas accès; mais c'est, si j'ose m'exprimer ainsi, car l'escalier de service, pour tous les travaux infimes, les besognes de manœuvres; le joli, l'artistique, l'intellectuel est réservé à l'élément masculin. Notons en passant que la réciproque n'est pas vraie : quand l'homme pénètre dans l'industrie féminine, il y prend une place prépondérante : on prise le coupeur, le tailleur, plus haut que leur collègue féminin.

Vous êtes-vous jamais demandé par quelles mains habiles et délicates était ciselé le bijou dont s'orne votre cou? Par la main légère d'une femme? Non ; la ciselure, la joaillerie et le minutieux métier de lapidaire n'emploient guère que des hommes ; il est des sertisseuses en petit nombre : c'est qu'elles possèdent leurs quartiers de noblesse, étant filles de sertisseurs. Aux femmes, le métier de brunisseuse, de polisseuse, de soudeuse : il n'y faut qu'un peu de soin, sans grandes connaissances techniques, ni intelligence.

Pénétrons dans l'industrie du livre ; nous voyons la femme brocheuse, pliеuse, coucheuse ; mais on ne lui demande pas de communiquer au livre tout ce qui en fait la beauté et le prix, tout ce qui ajoute à la pensée de l'auteur en l'illustrant, tout ce qui habille élégamment le volume; l'homme est là pour ces travaux de choix. La femme manierait-elle moins bien le burin, aurait-elle moins de goût pour dessiner, pour graver la pierre ou dorer le cuir? Nul ne le croira. Je les vois pourtant bien, les graveuses qui sauront faire de la cartographie une industrie nationale.

Dans la céramique, nos sœurs sont brunisseuses, doreuses, parfois; mais on ne trouve guère que des mouleurs, des décalqueurs et des ériteurs de planches de décalcomanie.

Allons ailleurs : devant le métier de tisserand devant celui du tapissier, se tient sa compagne. Elle y peut devenir habile, elle s'élèvera peu au-dessus de sa condition présente; peut-être deviendra-t-elle contre-maîtresse, mais jamais elle ne sera chef d'atelier, ni ingénieur ; les métiers vraiment intellectuels dans cette industrie ne l'emploient pas : le *liseur*, celui qui d'après un dessin d'artiste détermine comment il faudra combiner les fils du tissu et les disposer sur le métier, ou qui, d'après une étoffe ancienne, étudie les moyens de la reproduire, est un homme.

Dans les laboratoires de chimie, la femme commence de pénétrer ; bon nombre de chefs dans l'industrie chimique recherchent, devant la pénurie de main-d'œuvre masculine à employer des femmes ; sachons profiter de leurs bonnes dispositions : déceler les traces d'un corps rare, suivre les progrès des réactions lentes, saisir le moment des précipitations fulgurantes, doser, analyser, essayer demande de la minutie et de la patience, vertus vraiment féminines.

Qu'on lève l'interdit qui pèse sur la femme : elle a, depuis trente ans, montré suffisamment ses aptitudes intellectuelles; dans les sciences expérimentales, dans les sciences exactes, elle a donné sa mesure ; aujourd'hui elle révèle ses qualités d'organisatrice ; elle est digne de diriger. J'affirme que comme les hommes, les femmes peuvent fournir à l'industrie des techniciens et des exécutants.

⁂

Faut-il interdire aux femmes certaines catégories d'occupations exigeant un effort physique susceptible de compromettre la mission de maternité? Une telle discussion m'entraînerait trop loin. Je me borne à constater que jusqu'ici les restrictions d'espèces apportées au travail féminin ne semblent nullement s'être inspirées de ce souci ; tandis que les plus dures besognes étaient abandonnées aux femmes, la plupart des moins fatigantes leur restaient fermées. Dans les industries même dont les tâches manuelles paraissent devoir leur être le plus malfaisantes, telles, dit-on, la métallurgie, elles peuvent faire œuvre intellectuelle : dans les bureaux d'études, pour tout ce qui relève du dessin industriel et de la technologie, elles peuvent, à la condition d'avoir une culture générale très soignée et des connaissances mathématiques approfondies rendre de signalés services. En Russie, l'une des plus importantes usines d'artillerie lourde est dirigée par une femme, aidée dans ta tâche par plus de deux cents compétences féminines. Bel exemple à imiter.

Le domaine pouvant être ouvert sans conteste à la femme à tous les degrés est d'ailleurs assez vaste.

Je la vois au même titre que les hommes capable d'occuper tous les postes, dans le tissage, la filature, le livre l'orfèvrerie, la bijouterie, et, d'une façon générale, dans tout ce qui touche aux travaux d'art sur métaux (ciselure, monture et tournure en bronze, gravure sur acier en creux et en relief) ; dans l'horlogerie, la petite mécanique de précision, la chimie et sa dérivée la photographie (radiographie, micrographie, métallographie), sa place est encore tout indiquée ; dans la maroquinerie, industrie jusqu'alors presque totalement étrangère, et que beaucoup souhaiteraient voir devenir nationale, tous les emplois sont à prendre.

D'autres exemples pourraient être cités ; je n'ai pas la prétention, dans un aperçu aussi général, de tout énumérer.

Et, considération hautement morale, la femme dans la plupart des métiers dont je viens de parler, travaille chez elle. Un établi, quelquefois un tour, une simple table, quelques outils peu volumineux, et elle peut, tout en surveillant son ménage, en faisant l'éducation de ses enfants, gagner de l'argent, bien-être de la famille.

« L'atelier est la désorganisation du foyer, a-t-on dit, la femme doit rester chez elle ». Si vous le pensez vraiment, laissez-lui faire tous les métiers rémunérateurs qui lui permettront de vivre en ne désertant pas la maison.

Les obstacles accumulés trop longtemps devant les femmes peuvent disparaître. Le jour où patrons et ouvriers s'entendront pour accueillir celles-ci, ils accompliront à la fois une œuvre de justice envers les femmes et de patriotisme envers le pays.

II. — *Education Technique des Femmes*

Ce rôle si divers, si étendu, que nous avons essayé d'entrevoir tout à l'heure, la femme peut-elle le remplir dès maintenant ? Je ne le crois pas. Les compétences ne s'improvisent guère; elles se font jour grâce à une préparation bien comprise. L'éducation technique des femmes n'existe qu'embryonnairement.

On trouve bien à travers la France une quinzaine d'écoles pratiques de commerce et d'industrie. En ce qui concerne cette dernière, la « mode » seule, dans ses différentes acceptions y est enseignée; ce sont plutôt des écoles ménagères que des écoles industrielles. Même programme dans les sections industrielles des écoles primaires supérieures et dans les écoles professionnelles de la Ville de Paris. Une, pourtant, parmi ces dernières, mérite une mention spéciale: *l'école de la rue Duperré* prépare les élèves au dessin, à la peinture et à la décoration appliquée à l'industrie. Cet ensemble est pauvre, notoirement insuffisant.

Nous tournons dans un cercle vicieux : la femme occupe une position subalterne dans l'industrie parce qu'elle n'a point de connaissances techniques spéciales ; réciproquement, les besognes médiocres auxquelles on l'emploie ne paraissent pas nécessiter d'enseignement particulier.

L'initiative privée a bien essayé d'obvier à cette pénurie ; elle mérite, à beaucoup d'égards, notre reconnaissance. Certains, parmi les établissements qu'elle a fondés, ont déjà rendu de grands services; mais crées empiriquement sous l'impulsion de besoins trop pressants, ils se rattachent aux conceptions les plus diverses. Il appartient à l'Etat de mettre de l'unité dans un Service qui doit pourtant conserver assez de souplesse pour s'adapter aux nécessités locales. Nous ne nous occuperons donc pas aujourd'hui de ce que les particuliers et les Associations ont pu tenter, nous réservant de le faire dans une étude ultérieure; nous nous demanderons seulement quelles améliorations officielles il serait souhaitable de voir apporter au régime actuel.

Se servir de ce qui existe et dont le principe est bon ; établir ce qui n'existe pas, deux parties du programme à examiner.

Le projet Astier, voté au Sénat l'été dernier, en instance devant la Chambre aujourd'hui, prévoit, à côté de l'atelier, l'ouverture d'écoles de perfectionnement, où, obligatoirement, jeunes gens et jeunes filles feront un apprentissage méthodique. De ce côté, nous sommes tranquilles ; le projet entrera, sans doute, bientôt dans la voie des réalisations ; un progrès immense en sera la conséquence : nous aurons un véritable enseignement primaire technique industriel.

Un enseignement technique primaire supérieur sera d'autre part constitué par les écoles e commerce et d'industrie, les sections industrielles des écoles primaires supérieures qu'il faudra introduire aussi dans les cours complémentaires. Mais, le sens restreint que les unes et les autres ont aujourd'hui, devra s'effacer pour faire place à une orientation très large vers la grande industrie. Il n'est pas question de supprimer, dans ces établissements, l'étude des arts féminins ; mais à côté, il faudra développer, en tenant compte des besoins régionaux, les pratiques conduisant aux professions les plus diverses. A Lyon, on s'occupera du tissage de la soie ; à Grenoble, du travail du cuir ; à Elbeuf, du tissage de la soie; à Grenoble, du travail du cuir ; à Elbeuf du tissage de la laine ; dans le Jura du travail du bois.

Cet enseignement primaire et primaire supérieur aura pour effet de nous donner de bonnes ouvrières. Aux mieux douées s'ouvriront les écoles techniques modèles ou *écoles de métiers* destinées à former une élite d'où sortiront des chefs. Ces établissements existent déjà pour les garçons ; ni assez nombreux, ni assez divers, ils ont pourtant une grande vitalité : les écoles d'arts et métiers obtiennent, dans notre pays, un succès grandissant et bien mérité ; elles sont toutes affectées à former des conducteurs de travaux, voire des ingénieurs, pour la métallurgie ; les écoles professionnelles de garçons de la Ville de Paris sont aussi des vraies écoles de métiers. Dautres créations sont nécessaires; qu'en les faisant, on ne pense pas seulement aux jeunes gens. Presque toutes les inustries doivent avoir leur école-type. La création d'une école de tissage (notons en passant que Mulhouse en possède une, qui rentrera, il faut l'espérer, bientôt en notre possession), des écoles de céramique, de bijouterie et de joaillerie, de photographie est à mettre à l'étude. On pourrait penser aussi à établir pour les jeunes filles, une école de dessin industriel et de technologie, seule partie du programme des écoles d'Arts et Métiers pouvant s'adapter, prétend-on, à l'enseignement féminin.

L'esprit de nos fondations s'inspirerait de la pédagogie si heureusement expérimentée dans les écoles d'Arts et Métiers, l'Ecole de Physique et de Chimie, l'école Estienne, les écoles d'Horlogerie. La voie est ouverte, on peut s'y engager sans crainte.

Une question se pose : y a-t-il lieu d'envisager des créations entièrement nouvelles réservées aux jeunes filles, ou bien faut-il demander l'entrée de celles-ci dans les écoles de garçons déjà existantes, et prévoir que dans l'avenir les écoles de métiers seront mixtes ? A la fois financier et moral, le problème est complexe. S'il n'était que financier, l'école mixte serait sûrement à préconiser; mais dans l'état actuel des mœurs françaises, peut-on dire que la coéducation est possible? En principe, je le crois. Dans la pratique, il me semble que c'est une question d'espèce. La solution dépend du milieu où l'école est installée, des idées sociales fleurissant dans ce milieu, de l'organisation matérielle même de l'établissement. Elle serait à déterminer pour chaque école par l'Administration compétente, après avis du Conseil de l'Ecole et du Directeur.

Constatons que des essais fort intéressants sont tentés en ce moment. Voici un an, le directeur de l'école horlogère de Cluses, frappé de la place que les femmes pouvaient prendre dans l'industrie horlogère et la petite mécanique de précision, — surtout dans cette région clusienne, où le transport de l'énergie à domicile se fait si facilement, — demanda au Ministère du Commerce l'autorisation de transformer sa maison en école mixte. Satisfaction lui est donnée, et, depuis lors, garçons et filles travaillent de concert dans l'école si joliment située en son décor alpestre. Quand l'école horlogère de Paris, et surtout celle de Besançon suivront-elles cet exemple ?

Tous les chefs des grandes écoles destinées aux jeunes gens reconnaissent que l'emploi des femmes dans l'industrie est à l'heure actuelle une nécessité, et qu'en conséquence, une éducation technique féminine doit être établie. Je tiens à adresser des remerciements très reconnaissants à MM. Gabelle, directeur du Conservatoire des Arts et Métiers de Paris, Corre, directeur de l'Ecole des Arts et Métiers de Paris, Pécheux, sous-directeur de l'Ecole Estienne, Kergomard, professeur à l'Ecole Normale d'Enseignement technique, Guéricolas, directeur intérimaire de l'Ecole Boulle, pour les suggestions empreintes d'un si large esprit de justice qu'ils ont bien voulu me fournir. Le très distingué chimiste qui dirige avec tant de compétence l'Ecole de Physique et de Chimie de Paris, serait tout disposé à ouvrir son école aux jeunes filles, si toutefois le Conseil Municipal, qui seul peut apporter un changement de régime aux écoles de la capitale, voulait bien par un vote, opérer cette révolution. En remerciant M. Haller, de sa très grande bienveillance, pouvons-nous confier la question aux méditations de la quatrième Commission?

Et combien cela coûtera-t-il ? Beaucoup d'argent sans doute; mais il sera placé à gros intérêt. Souvent d'ailleurs, une simple adaptation sera nécessaire, et le résultat obtenu incommensurable avec la dépense nécessitée. Nous parlions tout à l'heure d'une école-type de céramique. Elle existe déjà. L'éminent directeur de la manufacture de Sèvres, M. Bourgeois, a créé pour les apprentis des deux sexes, qu'il emploie dans ses ateliers, une école d'initiation à l'art du potier. Les professeurs sont tout trouvés: ce sont ceux de la grande école supérieure de céramique où l'on forme des ingénieurs, non seulement pour la France, mais pour le monde entier. Donnez à la petite école une plus grande envergure; ne la limitez pas à former les employés de la manufacture; ouvrez-la plus largement; elle deviendra une pépinière d'ouvriers d'élite et de chefs pour la grande industrie. La municipalité de Sèvres, d'accord avec M. Bourgeois, avait songé à réaliser ce projet; la question d'argent l'arrêta. Ce serait bien dommage que l'Etat ne pût utiliser une pareille force, en aidant cette municipalité si bien disposée, ou en se substituant à elle.

Toute cette vaste organisation que l'on pourrait appeler du deuxième degré, serait complétée par les Instituts techniques, annexés à l'heure actuelle aux Facultés des Sciences. On sait que cette année, deux femmes sont entrées à l'Institut chimique de Nancy, et deux autres à l'Institut de chimie appliquée de Paris. Rien dans les règlements, je crois ne s'oppose à ce que les jeunes filles ne se présentent au concours d'entrée de tous les Instituts.

On s'occupe, en haut lieu, de la réorganisation de l'enseignement technique supérieur. Il apparaît naturel, je pense, que la femme ne soit pas exclue des Universités techniques que l'on songe à créer : que les portes s'ouvrent à toutes les valeurs et se ferment à toutes les médiocrités, c'est le vœu que nous formons.

Quelle belle armée de travailleuses, intelligentes, habiles, connaissant le pourquoi de leur métier, un tel enseignement nous donnerait ! Fini le rôle de la femme-machine, attelée aux besognes toutes matérielles et mal rémunérées ; la femme connaîtra autre chose que les obscurs labeurs, elle participera à la joie du travailleur qui crée consciemment le grand progrès économique qui sait comment, en fécondant la matière brute, on en fait sortir la richesse et la prospérité du pays.

⁂

De cette longue, mais incomplète étude, je voudrais faire sortir quelques conclusions.

Il faut agir sur trois groupes sociaux différents :

Sur les Industriels, pour que les patrons appellent les femmes au grand œuvre économique, et que les ouvriers ne traitent pas celles-ci en concurrentes indésirables.

Sur les familles, pour les éclairer sur le rôle nouveau que les femmes peuvent jouer dans l'industrie.

Sur les Pouvoirs publics, afin qu'ils se hâtent d'organiser au plus tôt l'enseignement technique, sans lequel les mises en

valeur ne sauraient se faire.

Par quels moyens atteindre ce but? La force même des choses, la pénurie de main-d'œuvre, amènera les industriels à s'adresser aux femmes.

De plus, ne pourrait-on demander à des techniciens d'établir des études détaillées sur chaque industrie, pour en rechercher les besoins, et déterminer les aptitudes nécessaires pour y faire œuvre utile; ces monographies aideraient à vaincre bien des préjugés ; elles porteraient la réflexion des industriels sur la question qui nous intéresse; elles renseigneraient les familles, si mal informées, sur les carrières pouvant s'ouvrir à leurs enfants ; elles aideraient les instituteurs, les institutrices, les professeurs de lycée à donner à ce sujet des conseils éclairés aux parents de leurs élèves.

Une société féministe pourrait soutenir auprès des Pouvoirs publics l'intérêt des futures travailleuses pour hâter la solution du problème de l'enseignement technique en demandant :

1° Le vote et l'application aussi rapide que possible du projet Astier ;

2° La réorganisation des Ecoles de Commerce et d'Industrie et des Sections Industrielles des Ecoles primaires supérieures ;

3° La création de sections industrielles nouvelles dans ces mêmes écoles et dans les cours complémentaires ;

4° La création d'écoles de métiers.

Souhaitons aussi que la Commission de réforme de l'Enseignement secondaire des jeunes filles porte son attention sur toutes les nouvelles carrières, où désormais la femme pourra trouver l'emploi de son activité et de son intelligence.

La question de l'avenir de la femme dans l'industrie a plus qu'une portée féminine ; elle est grosse d'intérêt patriotique. Quelle belle nation sera la France quand, sans rien perdre de son généreux idéalisme, elle saura utiliser toutes les forces de ses enfants, pour en faire de la richesse. Les temps sont propices pour galvaniser toutes les énergies. Tendons les nôtres. Ayons foi dans l'avenir. Sur les ruines, reconstruisons ; de la désolation de la misère, faisons sortir la fécondité. Au travail, tous et toutes, il faut vaincre, on l'a dit, sur tous les champs de bataille !

Hélène Bureau.

N.-B. — L'*Union Fraternelle des Femmes* a inscrit, à son programme, cette importante question de l'Enseignement technique féminin. Elle a été traitée dans la dernière séance de l'U. F. F.; des concours précieux sont déjà acquis.

Au Parlement

NATIONALITE D'UNE ETRANGERE MARIEE A UN FRANÇAIS

Le projet de loi, adopté par la Chambre, ayant pour objet de subordonner l'acquisition de la nationalité française, en cas de mariage contracté entre un Français et une femme appartenant à une nation en hostilités avec la France, à une autorisation préalable au Gouvernement, vient d'être inscrit à l'ordre du jour du Sénat pour la séance du 15 mars. L'honorable M. Guillier, sénateur de la Dordogne, a été nommé rapporteur de ce projet de loi, c'est dire qu'il va être étudié avec la plus scrupuleuse attention. Nous ne nous dissimulons pas l'importance et la délicatesse de la tâche, mais nous savons qu'elle est en bonnes mains.

POUR LES MERES AUX USINES

Après l'Académie de Médecine, le Parlement va s'occuper de cette grave question.

La proposition de loi de M. le docteur Doisy, que nous avons signalée à nos lecteurs lorsqu'elle a été déposée sur le bureau de la Chambre, vient d'être distribuée. Elle tend à assurer aux femmes occupées dans les établissements industriels ou commerciaux la possibilité d'allaiter leurs enfants.

Le député des Ardennes déclare, dans son exposé des motifs, qu'il n'est pas possible à cette heure — qu'il ne sera même pas possible après la paix — de se passer de la main-d'œuvre féminine pendant toute la période de la grossesse et de l'allaitement.

C'est pourquoi il appartient au Parlement d'édicter *sans tarder* des mesures propres à protéger, dans les usines, la femme enceinte, la mère allaitant son enfant.

L'initiative privée a déjà réalisé quelques-unes de ces mesures : devant les résultats obtenus, devant les déclarations autorisées de M. le professeur Doléris, de M. Paul Strauss, de M. le docteur Lesage, etc..., la Chambre va avoir à cœur de faire bon accueil à la proposition de M. le docteur Doisy et de la transmettre au Sénat dans le plus bref délai.

Une loi doit au plus tôt rendre *obligatoires* les desiderata formulés par l'Académie de médecine.

LE VOTE FAMILIAL

M. l'abbé Lemire, député d'Hazebrouck, songe à remanier la proposition de loi qu'il avait déposé en 1912 sur le vote familial.

Son projet tendait — et tendrait encore — à assurer à la famille des droits électoraux.

Nous attendrons de le connaître pour en parler plus longuement.

ENCORE UNE LOI DUE A M. VIOLLETTE

Dans notre dernier numéro, nous laissions espérer que cette loi, si anxieusement attendue dans certaines familles, ne tarderait pas à être votée. C'est chose faite. La Chambre a adopté les dernières modifications apportées à son texte par le Sénat. *Les enfants de père mobilisé et décédé avant le mariage pourront être légitimés.*

Aussitôt sa promulgation, nous en donnerons un bref commentaire.

LA FETE DES BERCEAUX

M. le docteur Merlin, député de la Loire, a pris l'initiative de grouper des hommes et des femmes de cœur, de toutes les opinions et de toutes les confessions, afin d'organiser une fête qui serait célébrée, chaque année, dans toute la France, et au cours de laquelle seraient distribuées des primes à la maternité.

Tout ce qui peut encourager ou seulement favoriser la maternité mérite de retenir notre attention. Souhaitons longue vie et prospérité à ce nouveau groupement.

M. C.-M.

Guerre à l'Alcool

IL FAUT DES FOYERS DU SOLDAT A L'ARRIERE DU FRONT

On nous dit qu'il en existe, mais il en faudrait partout. Des faits déplorables en marquent l'absolue nécessité. L'autorité militaire s'évertue en vain à préserver nos soldats des risques de débauche que créent dans les cantonnements ou les camps d'instruction le voisinage du cabaret alcoolique. Elle ne trouve pas de milieu entre une tolérance aux effets funestes et des interdictions vexatoires pour les hommes sérieux. En voici deux authentiques exemples.

Dans un camp d'instruction près de Rouen, la fréquentation du village, sis à 200 mètres, est interdite aux soldats sous prétexte qu'ils s'y sont mal conduits précédemment. Ils doivent passer tout leur temps de repos dans leurs chambrées dont on sait le confortable et l'agrément.

Ailleurs, quelques hommes de bonne conduite auxquels répugne le cabaret, trouvent une hospitalité quotidienne chez l'institutrice mariée qui a mis à leur disposition une salle, des livres, un piano, en un mot constitué chez elle une sorte de Foyer du Soldat : les autorités expulsent l'institutrice.

Le succès toujours grandissant des Foyers du soldat partout où il s'en crée, indique suffisamment que dans cette institution qui devra s'étendre à l'usage des civils est le meilleur élément de la lutte contre l'alcool. Lorsque les marchands de poison en pourront réellement redouter la concurrence, ils ne tarderont pas à les imiter.

*

Adhérez, faites adhérer à **L'Alarme**. Adhésion : à partir de 1 franc par an.

Membres ayant droit au vote : 10 francs (minimum). Membres donateurs : 500 fr. (minimum). Adresser les cotisations en timbres ou mandats au siège social, 45, rue Jacob, Paris. Président : M. Jean Finot.

Carrières Féminines

Nous publions sous cette rubrique tous les renseignements pratiques relatifs au travail professionnel des femmes.

LE TRAVAIL A L'USINE

Au sujet du travail des femmes enceintes et des jeunes mères dans les usines, l'Académie de Médecine a adopté les deux premiers articles du projet de vœux de sa commission, ainsi conçus :

Article premier. — Les femmes enceintes et les mères nourrices accouchées depuis moins d'un an, occupées dans les usines et particulièrement dans les usines de guerre, ne doivent être affectées qu'à des emplois exigeant un effort modéré dans la nature, la forme et la durée.

Tout genre d'occupation exposant au traumatisme lent ou brusque, pouvant entraîner la fatigue ou un sommeil insuffisant doit leur être interdit; le système de la demi-journée avec maximum de 6 heures de travail doit leur être préférablement appliqué.

Elles doivent être entièrement affranchies du travail de nuit.

Elles seront exclues de tout emploi qui, par son caractère nocif, toxique ou antihygiénique, serait de nature à risquer de porter atteinte à leur santé et, par là, à compromettre leur grossesse.

Art. 2. — Le repos facultatif d'une durée approximative de quatre semaines précédant l'accouchement, prévu par la loi du 17 juin 1913, sera rendu obligatoire pour les ouvrières travaillant dans les usines et particulièrement dans les usines de guerre.

QUESTION DE SALAIRES

Les ouvrières agricoles d'Ornaisons (Aude) se sont mises en grève à la suite du refus opposé par les propriétaires à leur demande d'augmentation de salaire de 0 fr. 50 par jour.

Nous serons reconnaissantes à nos lecteurs et à nos lectrices des renseignements qu'ils voudront bien nous faire parvenir pour cette rubrique.

Chronique des Œuvres et Institutions

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

A la Ligue de l'Enseignement, 3, rue Récamier: conférences patriotiques.

Le lundi 19 mars: « Le théâtre de demain, par M. Gémier.

ENROLEMENT VOLONTAIRE DES FRANÇAISES

L'association pour l'enrôlement volontaire des Françaises au service de la Patrie, vu l'affluence qui s'est produite au bureau central, 45 rue d'Ulm, nous prie de rappeler que l'on peut s'inscrire dans les permanences suivantes :

PARIS. — 1er arrondissement : 368, rue Saint-Honoré, de 2 h. 1/2 à 4 h. 1/2.

2e arrondissement : 60, rue Greneta, de 9 h. à 11 h.; 42, rue Notre-Dame-des-Victoires.

4e arrondissement : 22, rue Geoffroy-Lasnier, de 2 à 4 heures.

5e arrondissement : 25, quai Saint-Michel, de 2 h. 1/2 à 4 h. 1/2; 9, rue de Pontoise.

6e arrondissement : 147, boulevard Saint-Germain, de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2; 7, rue de l'Abbaye, de 2 à 4 h.

8e arrondissement : 17, rue de Châteaubriand, de 2 h. 1/2 à 4 h. 1/2.

9e arrondissement : 4, rue de Séze, de 2 h. à 4 heures.

11e arrondissement : 7 bis, rue Daval, de 2 h. à 3 heures.

12e arrondissement : 40, avenue de St-Mandé, de 2 h. à 4 h.; 5, rue Emilio-Castelar, de 9 h. à 11 h.; samedi, de 5 à 8 heures.

14e arrondissement : Mairie, samedi, à 2 heures; 70, rue Denfert-Rochereau, de 2 à 4 h.; 38, rue Vercingétorix, de 2 à 4 heures.

15e arrondissement : 14, rue Vigée-Lebrun, de 2 h. à 4 h., sauf le jeudi; 24, rue des Batignolles, de 2 à 4 heures.

17e arrondissement : 2, rue Viète, de 10 heures à midi.

18e arrondissement : 129, rue Marcadet, de 2 à 4 h., sauf le jeudi; 24, rue des Batignolles, de 2 h. à 4 h.

19e arrondissement : 145, rue de Crimée, lundi, mercredi et vendredi, de 4 à 6 h.

NEUILLY, — 2, villa Sainte-Foy, mardi et vendredi, de 2 h. 1/2 à 4 h. 1/2.

L'ALGERIENNE

L'ouvroir de *l'Algérienne*, société de visite et de secours aux blessés algériens, a organisé une vente de guerre au Ministère de la Marine, suivie d'un Concert et d'une distribution de dattes et d'olives offertes aux blessés européens et de l'armée d'Afrique, des hôpitaux de Paris et de la banlieue.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS FÉMINISTES

Conseil National des Femmes Françaises

ASSEMBLEE STATUTAIRE

L'assemblée du dimanche 11 mars, en l'absence de Mme Jules Siegfried, souffrante, a été présidée par une des vice-présidentes, **Mlle Marie Bonnevial**.

La présidente rend hommage à la mémoire de Mme Ferdinand Dreyfus, que le Comité a perdue et reçoit mission d'adresser les regrets du Comité à sa famille. Elle salue **Mlle Lafontaine**, présidente du Conseil national belge qui répond, en évoquant avec émotion ses malheureuses sœurs, restées en Belgique, pour lesquelles les féministes belges ont tenté de créer une fédération qui leur assure du travail. Des œuvres se fondent parmi les réfugiés en France qui, avec l'aide des nations amies, de l'Amérique surtout,préparent une prompte réinstallation des Belges dans leur pays après la guerre. Les déportations, dit Mlle Lafontaine, ont profondément atteint ses malheureux compatriotes. Les Allemands ne renvoient dans leurs foyers queu les déportés malades, mourants souvent. L'Assemblée marque à Mlle Lafontaine son ardente sympathie pourr la Belgique.

Mme Avril de Sainte-Croix, secrétaire générale du Conseil signale dans son rapport l'adhésion de nouvelles sociétés et de nouveaux membres, le succès des deux premières séances publiques des sections, le succès de l'Office central d'activité féminine, créé sous les auspices du Conseil, — que l'on verra à la rubrique spéciale de l'Office. — Sur l'invitation de M. le député Lafont, le Bureau du Conseil a demandé audience au président de la République pour réclamer la suppression de l'alcool de bouche. De l'étranger et surtout d'Italie et de Portugal, de chaudes adhésions sont venues à la « Protestation contre les déportations » envoyée par le Conseil.

Mme Pichon-Landry, pour l'Office de renseignements aux familles dispersées, autre création de guerre du Conseil, donne l'explication des retards de réponse aux messages dans les pays envahis dont on se plaignait et s'étonnait. La Croix-Rouge de Francfort, chargée de la transmission, en a enfin fait savoir les raisons. Elle n'a le droit de faire partir vers leur destination, que 1,500 ou 2,000 messages par jour. Faute que l'Office en ait été averti, il a expédié jusqu'à 150,000 massages par mois, dont 350,000 sont en souffrance. Il s'organise pour que les choses prennent désormais un cours régulier. L'Office a été transféré 6, rue du Hanovre.

***

Plusieurs sections n'apportent pas de compte rendu trimestriel ; celle de la Paix, suspendue ; celles de l'Unité de la Morale et du Travail dont les tâches commencées se poursuivent activement. Voici le résumé des autres rapports :

Assistance. — (Mme Nathan, vice-présidente) compte rendu des réunions du dernier samedi pour la propagation de la marmite norvégienne; pour l'étude — en vue d'un projet de réforme — de la situation des enfants assistés par Mme le docteur Edwards Pillet, rapporteur ; étude également sur la situation des familles nombreuses.

Hygiène.— (Mme Alphen-Salvador, présidente). — Compte-rendu de la campagne de la section pour la création de Chambres d'Allaitement et de Garderies dans les usines. — La Commission du Ministère des Affaires Etrangères a voté la création de Chambres d'allaitement dans les usines de l'Etat. MM. Doisy, Engerand, Lafont, députés, présentent à la Chambre une proposition de loi pour l'extension obligatoire de cette mesure aux usines privées Le Gouvernement a demandé au Conseil des dames inspectrices bénévoles et organisatrices pour les Chambres d'Allaitement dans ses usines. Le Conseil en a désigné dans toutes les régions militaires de province; la présidente de la Section d'Hygiène a reçu pour sa part le soin d'assurer le service à Paris et en banlieue dans le secteur du Nord-Est. La Section, en vue de préparer soit des inspectrices, soit des surveillantes à demeure rétribuées pour ces services a décidé la création d'un cours de puériculture dont on verra plus loin le détail.

Législation. — (Mme Pichon-Landry, présidente).— La Section a achevé d'étudier la question de la nationalité de la femme mariée. Le projet du gouvernement au Sénat sur la révision de la loi actuelle de naturalisation ayant été enterré par la Commission, uen proposition sera déposée à la Chambre par un député d'accord avec la Section. Mme Pichon-Landry signale le succès de la loi sur la Tutelle des Femla loi sur la Tutelle des Femmes au Sénat.

La Section fonde également un cours de droit civil comme on le verra plus loin.

Suffrage. — (Mme Marie Bonnevial, présidente). — Compte-rendu des démarches ayant abouti au vote de la Commission du Suffrage Universel, et accomplies d'accord avec l'*Union Française pour le Suffrage des Femmes* et plusieurs autres sociétés du Conseil. Nos lecteurs ont été renseignés à ce sujet par le rapport de Mme de Witt-Schlumberger publié dans la **Française** du 3 mars.

Education. — (Mme Pauline Kergomard, présidente). — La campagne de la section pour l'extension des garderies d'écoles maternelles à Paris a dû être abandonnée momentanément, le directeur de l'Enseignement de la Seine s'y étant montré peu favorable. En revanche, M. Lapie, l'éminent directeur de l'Enseignement primaire au Ministère de l'Instruction publique, toujours si ouvert à tous les progrès a, sur la demande de Mme Kergomard, immédiatement commencé l'étude des moyens d'appliquer dans les départements les mesures souhaitées.

*

Vient ensuite le compte-rendu des branches de province. Toutes ont déjà créé ou créent des offices départementaux de l'activité féminine. Deux présidentes présentes apportent un rapport.

Branche Rousennaise. — (Mme Maillard, présidente). — Compte-rendu du fonctionnement de l'Office départemental du travail dont les placements sont peu favorisés par les pouvoirs locaux; de l'enquête sur les Chambres d'Allaitement à peu près inexistantes dans la région; sur le cercle du soldat, très prospère; sur le vestiaire ouvroir; création réalisée d'une bibliothèque du soldat; sur l'utilisation pour la culture des pommes de terre des colonies d'enfants créées l'an passé. Action toujours remarquablement intelligente et efficace.

Branche tourangelle. — (Mme Alphen-Salvador, présidente). — Les cercles du soldat reçoivent une moyenne de 700 à 800 visiteurs par jour de semaine et jusqu'à 1000 le dimanche. L'Office d'activité féminine fonctionne ici encore non sans difficulté.

FONDATION D'UN COURS DE PUERICULTURE

L'Office Central d'activité féminine et la Section d'hygiène du Conseil National des Femmes Françaises organisent un cours de puériculture théorique et pratique à l'usage du personnel des chambres d'allaitement et garderies d'enfants dans les usines. Ce cours sera fait le **lundi à 5 heures,** par Mme le Dr Clotilde Mulon, dans les locaux de l'Association pour le développement de l'assistance aux malades à l'hôpital-école Edith-Cavell, 64, rue Desnouettes, 15e. Le cours d'ouverture aura lieu le *lundi* 19 *mars*.

Les inscriptions sont reçues dès maintenant à l'hôpital-Ecole Edith Cavell.

PROGRAMME DU COURS

Leçons théoriques. — 1. Mortalité infantile : gravité, causes, remèdes.

2. Physiologie du nourrisson : fragilité, causes, fonctions digestives.

3. Influence et utilité de l'allaitement maternel. Pourquoi les mères ne nourdissent pas; remèdes; Allaitement maternel. Méthode. Précautions. Hygiène du nouveau-né et de la nourrice. Pesées. Graphiques.

4. Allaitement mixte. Biberons. Stérilisation. Les laits.

5. Propreté. Bains, toilette. Habillage et couchage, lit. Hygiène et chaleur des locaux.

6. Sevrage. Méthode. Les accidents.

Leçons pratiques. — 1. Propreté des salles, température, chauffage. Le lit : composition; entretien.

2. Habillage : maillot français; maillot anglais; enfant marchant.

3. Toilette ordinaire, yeux, ombilic, etc. Bain.

4. Pesée. Graphiques : nu; habillé. Contrôle des tétées. Graphiques de température;ration.

5. La tétée. Mise de l'enfant au sein. Soins du mamelon, etc...

6. Biberon, cuiller, tasse. Comment le donner, comment le nettoyer; comment le stériliser. Bouillies.

FONDATION D'UN COURS DE DROIT CIVIL

La section de Législation fonde un cours de droit civil pratique en 20 leçons. Le cours commencera en avril pour s'achever fin juin. Il aura lieu, 20, rue d'Aguesseau, dans l'hôtel de Mme Caroline Andre, mis par elle gracieusement à la disposition du Conseil. Nous en donnerons ultérieurement le programme. Droit d'inscription : 10 francs. Ecrire pour se renseigner 1, avenue Malakoff, au siège du Conseil.

SEANCE PUBLIQUE DE LA SECTION D'HYGIENE

Musée social, 5, rue Las Cases, dimanche 25 mars 1917, à 2 h. 1/2 : Travail Industriel des Femmes et Dépopulation, sous la présidence de M. le Dr Bar, professeur à la Faculté de Médecine, membre de l'Académie de Médecine.

Orateurs inscrits : M. Fernand Engerand, député du Calvados; M. Doisy, président de la Commission d'Hygiène de la Chambre; M. Ernest Lafont, député de la Loire; Mme Alphen Salvador, présidente de la Section d'Hygiène; Dr Clotilde Mulon, rapporteur de la Section d'Hygiène.

Office central de l'Activité Féminine

REUNION DU COMITE

Le Comité de l'office Central d'Activité Féminine s'est réuni samedi 10 mars, 15, rue de l'Arcade, sous la présidence de Mme Avril de Sainte Croix, directrice générale de l'Œuvre.

Mme Avril de Sainte-Croix, expose le processus des négociations en cours avec l'Association pour l'Enrôlement Volontaire des Françaises. Le but à atteindre est une fédération, chacune des deux œuvres conservant son autonomie. Cette fédération faciliterait la tâche, surtout en province. Une décision définitive en ce sens sera probablement prise lors d'une réunion prochaine des dames déléguées par chacune des deux œuvres.

La directrice générale rend compte ensuite de l'œuvre qu'elle vient d'accomplir en province depuis la dernière réunion du comité. De nouveaux offices créés à Bordeaux, Toulouse, Montauban, ont reçu partout l'appui des autorités militaires et des pouvoirs publics.

Mme Avril de Sainte-Croix a constaté pendant son voyage, en visitant les grandes poudreries du Sud, la nécessité de créer des chambres de repos dans les baraquements où sont logées les ouvrières qui travaillent dans les usines de l'Etat. Ces chambres de repos comprendraient : des tables, des sièges un peû confortables, une petite bibliothèque; les ouvrières y trouveraient des journaux, du papier à lettre, de l'encre, des plumes. Dans cette salle, infiniment plus agréable que le dortoir, elles passeraient leurs moment de loisir. L'idée viennent obligatoires. La proposition a été approuvée.

L'organisation des salles d'allaitement et des garderies d'enfants retient longuement l'attention du comité. A la demande du ministère de la guerre qui nous charge officiellement de leur organisation, des équipes de dames bénévoles sont préparées dans toutes les villes de province.

Quant à Paris, les cours élémentaires de puériculture donnés par Mme le docteur Mulon, commenceront le 19 mars à l'hôpital Edith Cavel.

Le Comité entend ensuite Mmes Maillard et Alphen Salvador, présidentes d'offices départementaux qui rendent compte du fonctionnement de leur service de placement.

Mme Avril de Sainte-Croix remercie les présidentes des offices départementaux; elle souligne que ce qui fut une des meilleures choses de l'œuvre, est d'avoir dégorgé Paris, en renvoyant les femmes dans leurs départements respectifs.

On entend, pour finir, Mme Dietarle, trésorière de l'œuvre. **Y. B.**

Collège Libre des Sciences Sociales

28, rue Serpente

Le mardi 28 mars, à 4 h. 30, au Collège libre des Sciences Sociales, 28, rue Serpente: conférence de Mme Kœchlin sur « Le travail des femmes dans les ouvroirs ou ateliers de chômage et ses répercussions sur l'organisation du travail féminin.

INFORMATIONS FINANCIERES

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

ÉMISSION DE 2 MILLIONS D'OBLIGATIONS
de 300 fr. 5 ½ avec LOTS
rapportant 16 fr. 50 d'intérêt par an.

PRIX D'ÉMISSION : 285 francs

Les Souscriptions sont reçues :

1° Pour les ***Titres*** **non *libérés***
20 fr. en souscrivant — 25 fr. à la répartition,
le surplus en 9 versements échelonnés sur 3 ans.

2° Pour les ***Titres libérés***
50 fr. en souscrivant — 230.40 à la répartition.

6 tirages par an pour 2.470.000 fr. de lots
dont 1 de 500.000 et 5 de 250.000
Pour le surplus, voir le prospectus ou l'affiche.

Souscription publique le 24 Mars 1917

A PARIS : AU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
et dans les principales Sociétés de Crédit.
DANS LES DÉPARTEMENTS : Chez MM. les TRÉSORIERS-PAYEURS GÉNÉRAUX ; Chez MM. les RECEVEURS PARTICULIERS des FINANCES ou DANS LES AGENCES ET SUCCURSALES DES SOCIÉTÉS

Les souscriptions sont reçues et l'attribution des titres faite sans distinction en obligations foncières ou communales.
On peut souscrire par correspondance pour 5 titres et plus.
Notice insérée au *Bull. des Ann. légales et obligatoires* du 24 février 1917.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement de commerce et de l'industrie en France

SOCIETE ANONYME CAPITAL : 500.000.000

Les actionnaires de la **Société Générale** sont convoqués aux termes de l'article 39 des statuts, pour le **jeudi 29 mars 1917 à 3 heures et demie** de l'après-midi, dans l'immeuble de la Société, situé 112, **avenue Kléber, en Assemblée générale ordinaire.**

Ordre du Jour:

1. Lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Censeurs-Commissaires ;
2. Approbation des Comptes;
3. Nomination d'Administrateurs, d'un Censeur et des Commissaires:
4. Autorisation aux Administrateurs conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Aux termes des articles 40 et 41 des statuts, pourvu que les titres aient été transférés plus de **deux mois** avant l'époque fixée pour l'Assemblée, tout titulaire de **quarante** actions est de droit membre de l'Assemblée générale, et tous propriétaires de moins de quarante actions peuvent, soit se réunir pour former ce nombre d'action ou un nombre supérieur et se faire représenter par l'un d'eux, soit se faire représenter par un autre actionnaire déjà par lui-même membre de l'Assemblée.

Les pouvoirs d'actionnaires devront être déposés au Siège social, 5 jours au moins avant le jour de l'Assemblée, c'est-à-dire au plus tard, le **Vendredi 23 mars.**

Les cartes d'admission pourront être retirées de 9 heures à midi et de 1 heure et demie à 3 heures et demie, **à partir du 12 mars, et jusqu'au 26 mars inclus,** au siège de la Société, 29, boulevard Haussmann.

Le Directeur Général: **André Homberg.**

CAUSERIE FINANCIERE

Un de nos amis les plus dévoués veut bien intervenir dans cette causerie hebdomadaire et lui apporter l'appui de sa haute autorité.

Nous cherchons avant tout et même uniquement ici, à nous rendre utiles aux lectrices de ce journal, en les renseignant sur la meilleure manière de faire fructifier leur fortune ou leurs économies à les garder des embûches de conseils intéressés et tentants trop fréquents en pareille matière.

L'emploi des fonds disponibles par leur placement en titres divers (il faut éviter de mettre tous les œufs dans le même panier) ; le choix de ces titres pour obtenir un revenu plus élevé, offre des grands risques que la petite et moyenne épargne doit soigneusement éviter.

Il ne manque certes pas de valeurs sûres parmi les actions de nos grandes entreprises industrielles qui sont de premier ordre, et dont les cours ont sensiblement haussé malgré la guerre. Ce sont celles qui doivent leur hausse plus spécialement à l'énorme production que la guerre nécessite et aux bénéfices qui en résultent.

Mais en thèse générale, par ces temps troubles où nous vivons et avec l'avenir de luttes économiques en perspective, il est certain que d'importantes fluctuations se produiront dans les dividendes, même de ces valeurs et par conséquent dans leurs cours.

Il en est tout autrement pour les obligations de nos grandes Compagnies de chemins de fer et analogues et surtout pour celles de la Ville de Paris et du Crédit Foncier (Communales et Foncières) qui, actuellement, et pendant la durée des hostilités, très avantageuses avec leurs nombreux lots et leurs amortissements, occuperont toujours un rang prépondérant dans cette catégorie de valeurs à revenu fixe, modeste, il est vrai, mais d'une grande sûreté, offrant des garanties indiscutables.

C'est sur celles-ci, sur celles d'autres villes françaises ou de nos grandes industries nationales que doit s'arrêter le choix de la petite et de la moyenne épargne. N'ayant pas à craindre une baisse importante ou subite, c'est-à-dire l'effrondrement de leurs cours, les obligations gardent en tout temps la possibilité, en cas de nécessité urgente, d'être réalisées sans perte sensible.

On peut affirmer, sans être contredit par les économistes ou les financiers que « les valeurs de pères de famille, comme on les qualifiait jadis, n'existent presque plus, toutes les anciennes valeurs qui méritaient cette flatteuse désignation, étant devenues plus ou moins vulnérables.

Les Rentes des Etats étrangers ne sont pas davantage à l'abri de surprises entraînant des variations souvent considérables causant de pénibles mécomptes aux porteurs français, lorsque les événements arrêtent le paiement de leurs coupons ou le supprime.

Seules nos rentes restent toujours et malgré tout intangibles; même déprimés par des circonstances exceptionnelles comme la guerre actuelle, leurs cours remontent indubitablement dès la signature de la paix victorieuse pour nous, l'Etat français étant, grâce à ses ressources respectables, les plus parfait débiteur et comme tel jouissant d'un crédit illimité.

C'est à cette confiance absolue que sont dûs les succès de nos emprunts (Rentes) de nos Bons et de nos Obligations de la Défense Nationale.

Cette confiance a permis à M. Ribot, notre éminent ministre des Finances, de créer de nouvelles Obligations de la Défense Nationale qui sont recherchées par le public avec une faveur égale à celle des premières, d'autant qu'elles possèdent certains avantages et facilités de remboursement très appréciables.

Ces nouvelles obligations, émises au pair concurremment avec les anciennes, sont d'une durée de cinq ans et produisent un intérêt de 5 0/0 payable d'avance.

L'intérêt semestriel vient donc en déduction de la somme à verser au moment de l'achat et le souscripteur d'une obligation de 100 fr. par exemple, n'aura à verser que 97 fr. 50 alors que dès la fin de la première année et ensuite tous les six mois, il aura le droit de demander le remboursement du titre au pair, c'est-à-dire à 100 francs. Ceux qui conserveront l'obligation jusqu'à son échéance dans cinq ans, bénéficieront à ce moment d'une prime de six mois d'intérêts supplémentaires, soit de 2 fr. 50 par 100 francs, ce qui fait ressortir le taux du placement à 5 58 0/0.

Ces nouvelles obligations, comme les Rentes et obligations du type ancien, sont exemptes d'impôts et se trouvent en coupures de 100 francs, 500 francs et au-dessus.

Ces valeurs constituent actuellement les plus sûrs, les plus avantageux et les plus patriotiques placements.

L'émission prochaine fixée au 24 mars des nouvelles obligations du Crédit Foncier (Communales et Foncières) 5 1/2 0/0 de 500 à 285 fr. libérables ou à versements échelonnés jusqu'en 1920, avec leurs lots primés de 500.000 et 25.000 francs, est appelée à un grand succès justifié par leur prix.

Nous conseillons vivement de lire les affiches et circulaires détaillées mises à la disposition du public qui spécifient les conditions de cette émission qu'on peut recommander pour l'emploi de disponibilités.

Et après la victoire, qui n'est qu'une question de temps, lorsque notre activité économique reprendra son cours normal, nous nous ferons un devoir de signaler aux lectrices de ce journal les valeurs industrielles exclusivement françaises qui feront appel aux capitaux et qui mériteront leurs confiance à des conditions acceptables.

Donc et ce sera notre conclusion : placements toujours, spéculation jamais, si vous voulez sauvegarder vos économies et aider au retour de nos glorieux défenseurs, n'hésitez-leur ce sage précepte.

N. B. — Pour vos achats ou ventes de titres, adressez-vous à la Banque A. Levêque et Cie, 4, rue de la Banque, qui vous guidera et les exécutera au mieux de vos intérêts.

J. Z.,
Conseiller honoraire du commerce extérieur.

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

La Compagnie des Chemins de fer P. L. M. a l'honneur de rappeler au public qu'à partir du lundi 5 mars et jusqu'à nouvel ordre, le nombre des trains de voyageurs a été réduit sur tout le réseau. Le nombre des places offertes dans les trains maintenus est limité et aucun train ne doit être dédoublé.

MM. les voyageurs sont invités, en conséquence, à s'assurer leurs places d'avance notamment dans les trains poste et direct soit par location de places numérotées, en 1re et 2e classes, soit en réclamant des bulletins d'inscription dans les gares.

Cette dernière formalité ne donne que le droit de partir dans la limite des places disponibles, sans aucun engagement.

PETITES ANNONCES

Défaut de prononciation (zézaiement etc.), rapidement corrigés par Mme Gallis, professeur spécialiste, officier d'Académie, auteur d'ouvrages adoptés par la Ville de Paris, 28, rue Vauquelin, Paris-5e. 187

Maisons Recommandées

ALIMENTATION
pour Régime Diététique

FARINEUX MALTES et DIASTASES pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison Bignon-Pariani. — Fondée en 1
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Conserves alimentaires
Colis militaires franco pour le front
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES
BIERE FANTA non alcoolique
BIERE spéciale pour nourrices
BIERE de TABLE
6, rue Guyot (Paris) — Téléph. Wag. 13-

HORS-D'ŒUVRE
Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, des Mathurins (près la rue Tronchet)
Téléph. : Central 47-68.
Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thé — Maté
Varié de Hors-d'Œuvres
Livraisons Paris. — Expéditions Province

Ex **MODELLISTE** de grandes maisons de **TAILLEUR POUR DAMES.** Fait **COSTUMES A FAÇON** depuis 50 fr. Sur commande à des prix défiant toute concurrence.
De Vyver, 72, rue de Cléry (2e) Paris

La gérante : Jane MISME

Imprimerie des Arts, 11, Rue Mollien

ECOLE ROY

7 Rue Lagrange PARIS (Ve) **7**

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir, — Envoi du Programme **FRANCO**
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE
COMPTABILITÉ. COMMERCE, LANGUES

Préparation spéciale au Commerce, aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie.
Cours **GRATUITS** et cours rétribués. — Cours par Correspondance
PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES

ONZIEME ANNEE — N°

ABONNEMENTS

FRANCE. . . . Un an. 6
ETRANGER . . . — 8

LE NUMERO:

FRANCE. . . . . 10 centi
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE: PASSY 46-19

ANNONCES

Agence MURATET & C
12, Rue d'Hauteville
Tél. : Bergère 43-91

Les pro

Les Femmes et la Ré
EN RUSSIE

Les journaux qui nous ent
es grands événements récents
ie ne disent encore rien de la
s femmes ont pu y prendre.
'ignore celle qu'elles ont tenu
ongue révolte des meilleurs
u pays contre le régime aut
Temps suffit à l'évoquer :

Le ministre de la justice, M. K
rdonné, dès son arrivée au p
ire revenir de son lieu de d
très respectée Mme Brec
pelée la « mère de la révolu
ura passé trente-cinq années
n Sibérie, surveillée étroitemen
de nuit par une police brutal
une.

Les femmes russes depuis
ont pas montré moins d'ac
ouement, d'intelligence que
utres pays, et elles sont m
ules qui aient fourni aux ar
s un certain nombre de co
ont quelques-unes se sont
ent signalées.

Déjà, quelques libertés nou
tives au régime de l'instruct
égime du travail avaient élar
tion féminine, de fort peu
squ'ici en retard sur celle
ises. L'opinion publique réc
us larges réformes et, en p
Droits municipaux, que le
l'Intérieur avait introduits
rojet présenté à la Douma. P
sion prise à la veille de la
Commission de la Douma
écrit, rejeté cette réforme.
ans sa rénovation, commett
ute de laisser à l'écart les
rces féminines qu'elle pos
rons que non.

LES DISPAR

EMILIA MARIANI

C'est une des plus vaillantes
dentes et des plus gracieuses
iques directrices du mouve
ste en Italie qui vient de
est aussi un grand cœur, une
lligence. Toujours du côté d
la justice — elle était au
aliste militante — elle prit
4 août 1914, pour l'inter
talie. Ses collaboratrices, ar
ratrices, désolées aujourd'hui
'elle est morte de s'être pro
-delà de ses forces, dans la
terventionniste, jusqu'en ma
is la guerre déclarée à l'Au
consacra aux blessés et à d'
mes de la guerre, tout en
pendant de lutter contre les
tionnistes italiens.

La secrétaire de son Comité
us écrit:

« Cette mort est venue nous